

Élève présentant des symptômes de maladie

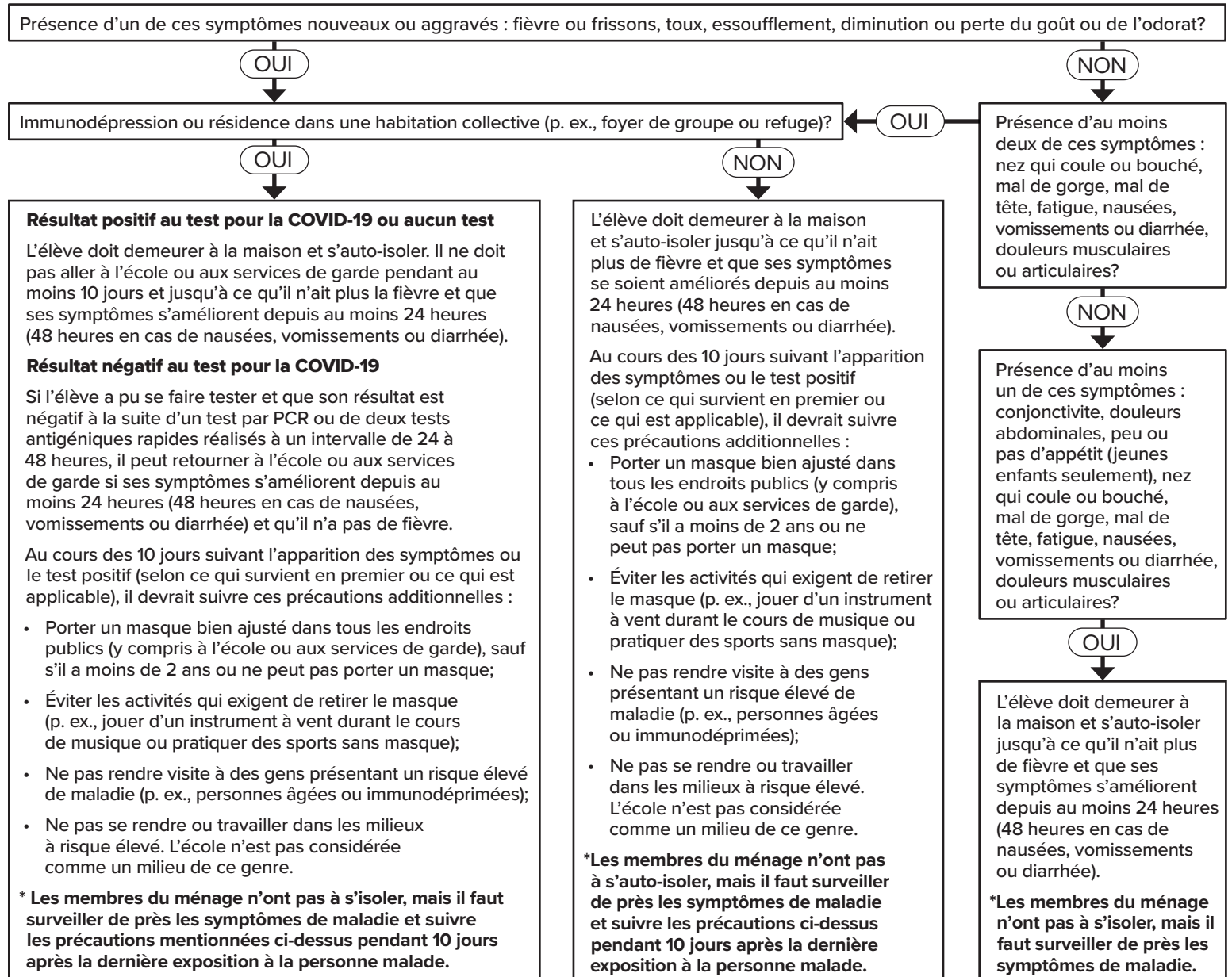
Aux parents et tuteurs,

Aujourd'hui, votre enfant a signalé ou présenté au moins un symptôme de maladie nouveau ou aggravé. Toute personne qui ne se sent pas bien ou qui a des symptômes de maladie nouveaux ou aggravés doit **rester à la maison** et faire l'objet d'une évaluation médicale, au besoin. Elle doit rester chez elle jusqu'à ce que ses symptômes s'améliorent depuis au moins 24 heures (ou 48 heures en cas de nausées, vomissements ou diarrhée) **et que la fièvre soit retombée, le cas échéant.**

Répondez aux questions dans le tableau ci-dessous pour savoir quelles mesures prendre.

Ces instructions doivent être suivies qu'un test de dépistage de la COVID-19 soit effectué ou non.

Votre enfant a signalé ou présenté des symptômes de maladie. Quelle est la suite?



Ces instructions se retrouvent aussi dans l'outil de dépistage de la COVID-19 pour les écoles et les services de garde d'enfants de l'Ontario : <https://www.ontario.ca/depistage-pour-les-ecoles/>